

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES POUR 2022

Conformément à la loi 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, à la loi 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et aux articles L2312-1 et L2531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'élaboration du budget primitif est précédée pour les communes de 3500 habitants et plus d'une présentation du Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B.) au conseil. Celle-ci doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Cette présentation, qui se conclut par un vote, doit permettre aux élus de prendre connaissance des éléments financiers connus au moment de la construction du budget primitif 2022.

Le Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2022 va s'articuler autour des thèmes suivants :

- Le contexte mondial et national
- La loi de finances.
- Les finances de la commune
- Les orientations pour 2022

LE CONTEXTE MONDIAL ET NATIONAL

a) L'économie mondiale

Après le repli généralisé du Produit Intérieur Brut à l'échelle mondiale provoqué par la première vague épidémique de Covid 19, l'ensemble des grandes économies développées a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021. L'arrivée des vaccins en début d'année et l'expérience acquise au fil des différents confinements ont permis de limiter les effets les plus néfastes pour l'activité économique.

Les plans de soutien budgétaire massifs ont également largement contribué à atténuer les pertes de croissance. Néanmoins, la reprise a été différenciée selon les régions du monde. Les Etats-Unis ont redémarré plus vite que le reste du monde. L'Europe, avec des plans de soutien budgétaire plus hétérogènes et avec des règles sanitaires plus strictes a peiné davantage à repartir. Enfin la Chine a largement dépassé son niveau pré-pandémie, même si son taux de croissance serait un peu plus faible que par le passé.

Par la suite, aux successives vagues de contamination qui ont touché les différents continents, se sont ajoutés d'autres obstacles qui sont venus ralentir la vigueur de la reprise. D'une part la remontée de prix de l'énergie provoquant une accélération de l'inflation au second trimestre. D'autre part des pénuries de biens intermédiaires, dont les semi-conducteurs, limitant certaines productions

industrielles. Enfin une désorganisation des chaines logistiques en conséquence des confinements, avec aussi des pénuries de main d'œuvre dans certains secteurs (transport, restauration, etc...).

b) La zone euro

Les confinements ayant été plus longs et plus stricts en zone euro et selon les pays, la croissance a redémarré plus tardivement qu'aux Etats-Unis. Les indicateurs disponibles suggèrent que la croissance s'est poursuivie, bien qu'à des rythmes différenciés selon les pays.

Cet été, le tourisme a bénéficié des allègements des contraintes de déplacements avec la hausse de la couverture vaccinale. Les activités de services ont ainsi rattrapé une partie des pertes subies au premier semestre. L'industrie européenne a engrangé des commandes importantes, seulement contraintes par les pénuries de certains composants et les difficultés d'approvisionnement. Les problèmes de logistique et la hausse importante des prix de l'énergie ont constitué les principaux facteurs d'accélération de l'inflation. Celle-ci s'est révélée plus forte qu'attendu (4,1% en zone euro en octobre contre 0,9% en janvier).

En 2021, la croissance de la zone euro devrait atteindre 5,1% (après – 6,5% en 2020) puis elle ralentirait progressivement en 2022 à environ 4,1%.

c) France : Vers un retour à la normale de l'activité économique

Malgré les diverses vagues épidémiques l'impact économique de la crise sanitaire aura été nettement moins fort. En stagnation au premier trimestre 2021, la croissance du PIB devrait se situer à 0,1% sous son niveau d'avant crise sanitaire. Cette dynamique s'explique par un rebond de quasiment toutes les composantes de la demande intérieure.

L'inflation a progressivement regagné du terrain pour atteindre 2,6% en fin d'année 2021. C'est la composante énergie qui explique plus de la moitié de l'inflation observée. On a par ailleurs également observé un rattrapage de prix dans les services. L'inflation s'est avérée plus élevée que ce qui était anticipé. Hors prix des composantes les plus volatiles, il n'existe pas de tension majeure sur le marché du travail susceptible de conduire à une accélération des salaires et à des effets de second tour sur les prix.

Après deux années marquées par le financement de la réponse à la crise sanitaire, les finances publiques devraient revenir à une stabilité plus durable en 2022. Le budget du futur exercice sera néanmoins expansionniste avec un niveau de dépenses publiques à 55,6% du PIB (contre 53,8% en 2019). Le gouvernement mise donc sur une conjoncture économique favorable plutôt que sur des mesures structurelles de réduction des dépenses afin de réduire les déséquilibres des finances. Il parie donc sur la consommation des ménages avec deux risques importants : une inflation plus élevée qu'attendu et un marché du travail moins dynamique qu'espéré.

LA LOI DE FINANCES 2022

Le cru 2022 pour les collectivités peut sembler léger tant en nombre d'articles que d'impacts sur les finances. C'est la dernière de l'actuel quinquennat qui se conclura en avril 2022. Il s'agit donc d'un document de fin de cycle qui touchera principalement départements et régions.

Les transferts financiers de l'Etat aux collectivités territoriales atteindront 105 milliards d'euros, en hausse de 1,2 % par rapport à 2021. La moitié de ces transferts correspondront à des concours financiers en direction des départements, des régions sinistrées pour catastrophes naturelles et des collectivités hébergeant des zones naturelles protégées.

Les communes seront-elles impactées par la baisse de deux dotations du panier constituant la Dotation Globale de Fonctionnement et par une diminution anticipée du Fonds de Compensation de la TVA. Les recettes de fonctionnement émanant de l'Etat seront donc en légère baisse en 2022. La combinaison de cette baisse avec la hausse de l'inflation entrainera donc une régression de ce chapitre de recettes des communes.

Les dotations de soutien à l'investissement local sont programmées en hausse par rapport à 2021. Malheureusement, jusqu'à ce jour, le taux d'attribution de ces dotations est inférieur à 50% du budgétisé, le reliquat étant réintégré dans le budget global de l'Etat.

LES FINANCES DE LA COMMUNE

LES RECETTES DE LA COMMUNE

Toutes les recettes fiscales ou institutionnelles inscrites pour 2021 sont estimées en rapport avec les évolutions des années précédentes.

FISCALITE DIRECTE

La réforme de la taxe d'habitation se poursuit entrainant un manque à gagner de plus en plus important puisque taux et bases sont fixés en référence à l'année 2017. Le tableau ci-dessous fait d'ailleurs ressortir une baisse des recettes fiscales entre 2020 et 2021.

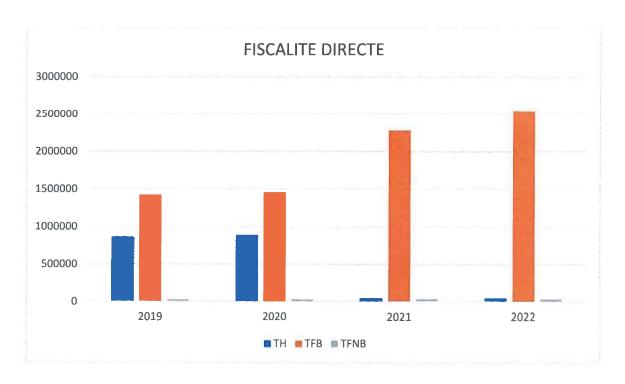
Le transfert de la compétence eaux pluviales urbaines entraîne une perte de plus de 50 000 € par an, fonctionnement et investissement confondus.

L'exonération de 40% votée par obligation pendant les deux premières années pour les constructions neuves couplée à l'intégration de la part départementale du foncier bâti des entreprises pénalisent un peu plus nos recettes.

Enfin nous aurons besoin de quatre embauches supplémentaires, deux renforts aux services techniques et deux agents pour le Centre Social et Culturel.

Pour l'ensemble de ces motifs et afin de conserver la solvabilité de la commune qui était bien compromise fin 2019, nous proposons une augmentation de 8% de la taxe sur le foncier bâti pour l'année 2022.

	2019	2020	2021	2022
Taxe Habitation	858 773 €	882 979 €	43 491 €	43 491 €
Taxe Foncier Bâti	1 424 425 €	1 456 445 €	2 282 375 €	2 546 173 €
TF Non Bâti	26 634 €	28 466 €	31 997 €	35 836 €
TOTAL	2 309 832 €	2 367 890 €	2 357 863 €	2 625 500 €



LEVIER FISCAL

Sur l'ensemble des recettes fiscales, directes de l'Etat ou indirectes de l'intercommunalité, la commune n'a plus de prise que sur le foncier bâti et non bâti. Le levier fiscal, ou part modulable repasse audessus des 65% du fait de l'augmentation de la fiscalité ce qui bonifie notre marge de manœuvre.

	2019	2020	2021	2022
TF ET TH	2 309 832 €	2 367 890 €	2 302 226 €	2 625 500 €
CAPM	1 019 420 €	1 019 420 €	998 167 €	998 000 €
AUTRES	335 4390 €	377 642 €	395 958 €	412 500 €
TOTAL	3 664 642 €	3 764 952 €	3 696 351 €	4 036 000 €
PART MODULABLE	63,03%	62,89%	62,28%	65,05%

Les trois tableaux suivants montrent l'évolution des « trois vieilles » depuis 2018. La taxe d'habitation est figée pour 2022. Seule la taxe sur le foncier bâti demeure comme levier fiscal pour la commune.

EVOLUTION TAXE D'HABITATION

	2019	2020	2021	2022
BASE	6 009 608 €	6 179 000 €	6 179 000 €	6 179 000 €
TAUX	14,29 %	14,29 %	14,29 %	14,29 %
PRODUIT	858 773 €	882 979 €	43 491 €	43 491 €

EVOLUTION TAXE FONCIET BATI

Il y a eu en 2021 l'intégration de la part départementale pour compenser en partie la suppression de la Taxe d'habitation.

	2019	2020	2021	2022
BASE	5 495 468 €	5 619 000 €	5 185 000 €	5 368 275 €
TAUX	25,92 %	25,92 %	43,92 %	47,43 %
PRODUIT	1 424 425 €	1 456 445 €	2 282 375 €	2 546 173 €

EVOLUTION TAXE FONCIER NON BATI

	2019	2020	2021	2022
BASE	50 713 €	54 200 €	61 300 €	68 233 €
TAUX	52,52 %	52,52 %	52,52 %	52,52 %
PRODUIT	26 634 €	28 466 €	31 997 €	35 836 €

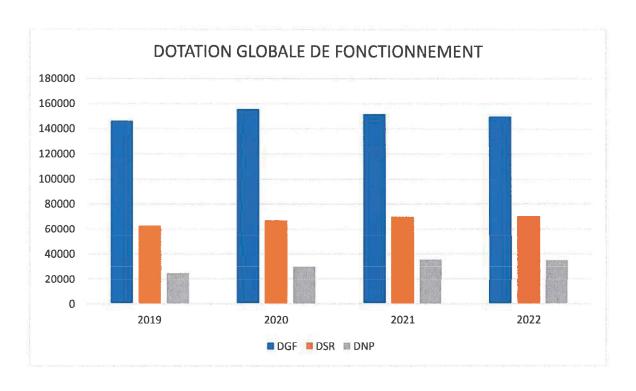
DOTATION GLOBALE DE FONCTIONNEMENT (D.G.F.)

La dotation globale de fonctionnement est une recette d'Etat regroupant :

- La Dotation Forfaitaire (DF) est adossée sur la population et sur la longueur de voirie. Après cinq années (2013 à 2017) de forte baisse, l'enveloppe de cette dotation est à nouveau annoncée en légère régression sans toutefois en connaître l'ampleur.
- La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) qui soutient les communes rurales ayant des ressources fiscales insuffisantes. Bien que notre commune ait un caractère rurbain, la balance penche plus vers le rural que vers l'urbain.
- La Dotation Nationale de Péréquation (DNP) qui doit être un outil d'équilibrage des richesses fiscales entre les communes.

La part de la DGF dans les recettes de la commune n'est plus que de 4,6 %.

	2019	2020	2021	2022
DF	146 207 €	155 704 €	151 817 €	150 000 €
DSR	62 503 €	66 867 €	69 414 €	70 000 €
DNP	24 704 €	29 645 €	35 574 €	35 000 €
TOTAL	233 414 €	252 216 €	256 805 €	255 000 €



FONDS DE PEREQUATION INTERCOMMUNAL ET COMMUNAL (FPIC)

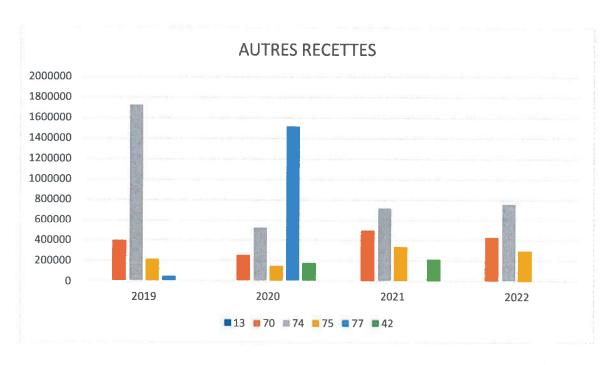
C'est une dotation de péréquation à l'échelle intercommunale. Créé en 2012, il permet d'équilibrer les richesses au sein de l'intercommunalité. Pour la commune, ce montant vient en petite partie compenser le manque à gagner sur le foncier bâti du PAPM.

	2019	2020	2021	2022
ATTRIBUTION	85 796 €	82 985 €	130 474 €	130 000 €
CONTRIBUTION	10 696 €	4 673 €	0€	0€
SOLDE	75 090 €	78 312 €	130 474 €	130 000 €

AUTRES RECETTES

Elles sont composées des recettes d'exploitation (013 et 70), de dotations (74), de gestion courante (75) et de recettes exceptionnelles (77). La comparaison année par année n'est pas significative car en 2019 il y a eu la recette exceptionnelle passée au chapitre 74 du remboursement du litige de la RN3 et en 2020 il y a eu toutes les opérations en miroir des transferts des budgets eau, assainissement et ZA. Pour 2021, retour à la normale avec simplement un impact sur le chapitre 042 (transfert entre sections) qui n'est pas repris dans les prévisions 2022.

	2019	2020	2021	2022
013	0€	999 €	0€	0€
70	398 088 €	251 265 €	494 388 €	430 000 €
74	1 727 564 €	521 484 €	722 831 €	763 391 €
75	213 952 €	147 856 €	334 871 €	294 000 €
77	45 289 €	1 509 867 €	2 396 €	1 300 €
042	0€	176 938 €	215 107 €	€
TOTAL	2 384 893 €	2 608 409 €	1 769 593 €	1 488 691 €



SYNTHESE DES RECETTES REELLES

	2019	2020	2021	2022
IMPOTS TAXES	3 664 642 €	3 764 952 €	3 696 351 €	4 036 000 €
AUTRES	2 384 893 €	2 608 409 €	1 769 593 €	1 488 691 €
TOTAL	6 049 535 €	6 373 361 €	5 465 944 €	5 524 691 €

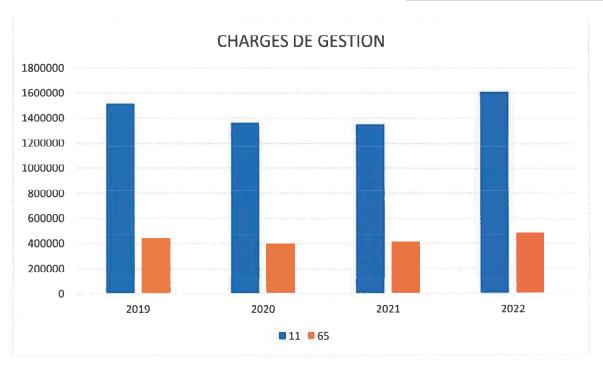
LES DEPENSES DE LA COMMUNE

Les chiffres donnés pour 2022 émanent des demandes des services pour la construction du budget et n'ont pas encore été soumis à arbitrage final.

CHARGES DE GESTION

Elles sont composées des charges à caractère général (011) et des charges de gestion courante (65). Ce sont les charges sur lesquels il y a une petite marge de manœuvre et qui permettent d'influer sur l'excédent final de fonctionnement. Si il y a une stabilité entre 2020 et 2021, le chapitre 65 augmentera en 2022 du fait de l'augmentation de la subvention CCAS suite à la reprise en gestion de l'épicerie solidaire et du retour à la normale pour les subventions aux associations avec la perspective de la fin de la crise sanitaire. Pour le chapitre 011, l'augmentation tient à la prise en charge d'un voyage scolaire, à la mise en place du bail de voirie et à la démolition du centre Brassens.

ı	2019	2020	2021	2022
011	1 511 805 €	1 360 141 €	1 346 085 €	1 607 136 €
65	438 712 €	397 464 €	411 351 €	482 022 €
TOTAL	1 950 517 €	1 757 605 €	1 757 436 €	2 089 158 €



CHARGES PERSONNEL

Pour 2021, les quatre départs en retraite ont entraîné un doublon de salaire pendant trois ou quatre mois. Trois congés de maternité de longue durée ont également nécessité des remplacements, couverts par le remboursement partiel par l'assurance du personnel qui apparaît en recettes et non en déduction de la masse salariale. Ce surcout sera remplacé en 2022 par les embauches évoquées précédemment, par contre sans compensation de recette.

	2019	2020	2021	2022
012	2 277 813 €	2 549 252 €	2 704 099 €	2 756 096 €
EVOLUTION		271 439 €	154 847 €	51 997 €
%		+ 11,9 %	+ 6,0 %	+1,9 %

DEPENSES RIGIDES

Les dépenses rigides sont celles sur lesquelles la commune peut difficilement agir puisque ce sont soit des salaires, soit des engagements contractuels. La part de ces dépenses rigides augmente naturellement en 2021 du fait de la stratégie de reprise en régie de certains secteurs et donc de l'augmentation du chapitre 012. Elle baissera en 2022 du fait de l'augmentation des dépenses globales, ce qui permet d'augmenter la marge de manœuvre sur la gestion des dépenses. Pour mémoire, le chapitre 014 correspond à l'amende SRU, le 66 aux charges financières.

y.	2019	2020	2021	2022
014	23 451 €	17 897 €	14 460 €	13 083 €
012	2 277 813 €	2 549 252 €	2 704 099 €	2 756 096 €
66	176 085 €	164 773 €	123 008 €	122 150 €
TOTAL	2 477 349 €	2 731 882 €	2 841 567 €	2 891 329 €
%	44,09 %	57,44 %	61,62 %	58,02 %

DEPENSES REELLES TOTALES

Comme déjà indiqué précédemment, les années 2019 et 2020 ne peuvent servir de référence. La progression en 2022 correspond à l'augmentation des charges de gestion comme évoqué précédemment.

	2019	2020	2021	2022
11 + 65	1 950 517 €	1 757 605 €	1 757 436 €	2 089 158 €
12	2 277 813 €	2 549 252 €	2 704 099 €	2 756 096 €
14	23 451 €	17 897 €	14 460 €	13 083 €
66	176 085 €	164 773 €	123 008 €	122 150 €
67	1 190 296 €	266 134 €	10 181 €	2 200 €
042	0€	910 730 €	515 772 €	412 000 €
TOTAL	5 618 162 €	5 666 391 €	5 124 956 €	5 394 687 €

LA STRUCTURE DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT POUR 2021 ET PROJECTION 2022

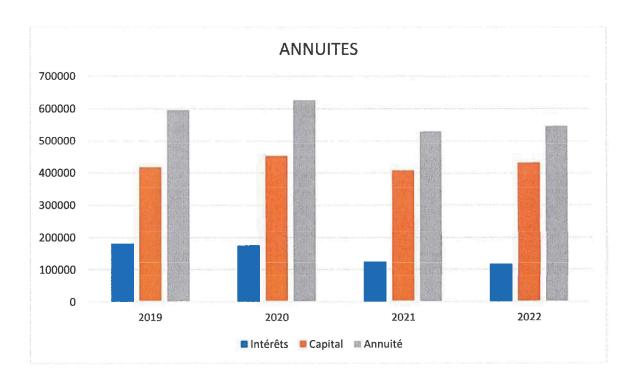
011 Charges à caractère général	26,3 %	29,8 %
012 Charges de personnel	52,7 %	51,1 %
014 Atténuation de produits	0,2 %	0,2 %
65 Autres charges de gestion courante	8,1 %	8,9 %
66 Charges financières	2,3 %	2,3 %
67 Charges exceptionnelles	0,2 %	0,1 %
042 Transfert entre sections (amortissements)	10,2 %	7,6 %

ENDETTEMENT

ENCOURS

La renégociation de la dette auprès de la Caisse d'Epargne a permis de faire baisser fortement l'annuité et de dégager ainsi des marges de manœuvre. Nous avons à nouveau fait baisser l'endettement de 200 000 € en 2021. La convention Flexilis avec la Caisse d'Epargne ne sera prise en compte qu'en 2024 lors de la consolidation finale dont le montant n'est pas connu à ce jour puisque dépendant des subventions à venir.

	2019	2020	2021	2022
CONTRACTE	1 200 000 €	500 000 €	200 000 €	0€
INTERETS	179 319 €	173 332 €	121 931 €	115 000 €
CAPITAL	416 495 €	452 559 €	406 205 €	431 622 €
ANNUITE	595 814 €	625 891 €	528 136 €	546 622 €



CAPACITE DE DESENDETTEMENT

La capacité de désendettement est le rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute dégagée. Elle est exprimée en années. Le seuil d'alerte étant fixé à 12 ans, la situation laissée fin 2019 était extrêmement préoccupante. Si 2020 a permis de redresser un peu la barre grâce à une recette de fonctionnement hors budget, l'épargne brute en 2021 a permis de rapprocher la capacité de désendettement de la zone des 12 ans.

	2019	2020	2021
ENCOURS	6 163 900 €	6 211 341 €	6 005 136 €
EP BRUTE	409 451 €	706 970 €	440 988 €
CAPACITE	15,05 ans	8,78 ans	13,61 ans

LES EPARGNES

L'épargne brute représente la différence entre les recettes totales et les dépenses totales de la commune. Elle doit être supérieure au montant du remboursement de la dette afin d'éviter de tomber en rupture de paiement comme cela était le cas en 2019.

L'épargne nette est la différence entre l'épargne brute et le remboursement de la dette. Elle constitue l'autofinancement.

	2019	2020	2021
RECETTES TOT	6 008 134 €	6 373 361 €	5 565 944 €
DEP TOTALES	5 598 683 €	5 666 391 €	5 124 956 €
EP BRUTE	409 451 €	706 970 €	440 988 €
REMBOUR.	416 495 €	452 559 €	406 205 €
EP NETTE	- 7 044 €	254 411 €	34 783 €

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les chiffres donnés pour 2022 sont les demandes initiales des élus et des services réparties par opérations selon la nouvelle nomenclature. Les arbitrages définitifs ne sont pas effectués.

LES DEPENSES

CHAPITRES	2021	2022
Solde reporté	311 951 €	0€
Transfert entre sections	215 107 €	62 271 €
Fonds divers	25 154 €	30 800 €
Emprunts	409794 €	431 622 €
Immobilisations incorporelles	475 022 €	175 194 €
Immobilisations corporelles	1 069 980 €	4 240 620 €
Immobilisations en cours	0€	0€
TOTAL	2 507 008 €	4 940 507 €

LE FINANCEMENT DE L'INVESTISSEMENT

CHAPITRES	2021	2022
Solde reporté	0€	211 364 €
Opérations patrimoniales	151 398 €	2 610 000 €
Virement section fonctionnement	0€	150 000 €
Dotation aux amortissements	364 374 €	412 000 €
Dotations et fonds de réserve	1 007 630 €	624 091 €
Subventions	390 516 €	273 129 €
Emprunts	202 814 €	0€
Encours Flexilis	600 000 €	659 923 €
TOTAL	2 716 732 €	4 940 507 €

LES RATIOS

Le chiffre en italique de la dernière colonne correspond au ratio national pour la même strate.

Ratio	Définition	2019	2020	2021
1	Dépenses Réelles de	1182,65	1139,20	920,18
	Fonctionnement / Habitant			839
2	Fiscalité directe / Habitant	487,92	476,05	459,61
]	464
3	Recettes Réelles de	1269,15	1281,33	1048,28
	Fonctionnement / Habitant			1020
4	Dépenses brutes	163,22	165,01	308,44
	d'investissement / Habitant			262
5	Encours de la dette / Habitant	1298,49	1248,76	1198,86
				<i>795</i>
6	Dotation Globale de	30,88	31,30	30,30
	Fonctionnement / Habitant			161
7	Masse salariale / Dépenses	40,66	58,49	52,74
	Réelles de Fonctionnement			52
9	D.R.F. + Remboursement de	100,14	96,00	91,75
	capital / RRF			90
10	Dépenses d'investissement /	25,86	12,87	28,46
	RRF			25
11	Encours dette / RRF	102,31	97,45	109,86
				78

LES ORIENTATIONS POUR 2022

Après le demi-exercice 2020 consacré uniquement à remettre de l'ordre dans le budget, 2021 aura été l'année de la conception et de l'élaboration des projets et de la mise en place des montages financiers avec l'obtention d'importantes subventions et la conclusion d'un partenariat financier pour la future école maternelle. D'autres dossiers de subvention sont en cours d'analyse chez différents partenaires institutionnels avec des réponses définitives avant l'été. Il s'agit principalement du Contrat d'Aménagement Régional, de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local, du Fonds d'Aménagement Communal avec le département dont le montant est doublé puisque nous avons dépassé les 5 000 habitants.

Le résultat 2021 fera apparaitre un excédent de fonctionnement de 440 000 €, et un excédent d'investissement de 211 000 €. Si ce résultat global permet d'améliorer notre solvabilité, il ne suffit pas à digérer les nouvelles baisses de recettes qui nous attendent, ni à réaliser les embauches nécessaires pour améliorer les services que nous devons à nos administrés. Comme expliqué dans les recettes de la commune, une augmentation de la fiscalité sera proposée lors du vote du budget.

Le budget 2022 va être construit sur la base des recettes bonifiées par la fiscalité réévaluée avec comme objectif en fonctionnement d'améliorer les services rendus aux administrés que ce soit dans les domaines de la propreté urbaine, de la solidarité et de la citoyenneté. Nous poursuivrons également nos efforts dans le domaine des économies d'énergie.

Mais 2022 verra aussi le début des travaux de la future école maternelle, l'ouverture du Centre Social et Culturel, la création des jardins partagés avec les débuts de la permaculture et la poursuite de la réalisation de l'arc vert.

Les dépenses d'investissement vont concerner les opérations suivantes :

- Poursuite du passage en led de l'éclairage public
- Poursuite des aménagements de l'arc vert
- Réaménagement de l'accueil de la Mairie
- Poursuite de la réhabilitation de la Maison des artistes en liaison avec la Région et les architectes du patrimoine puisque ce bien est désormais classé et protégé
- Début des aménagements des anciennes écuries et mise hors d'eau de l'abri conique antiaérien également en liaison avec la Région et les architectes du patrimoine
- Mise en place du bail de voirie
- Le lancement des travaux de la future école maternelle
- La réalisation de l'opération d'aménagement Maillette Carnot